

AVENANT AU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE
signé le 18 juin 2010

La loi du 13 décembre 2000 dite « S.R.U. » relative à la solidarité et au renouvellement urbain a imposé la signature d'un plan de concertation locative.
Le dernier plan conclu entre les associations et Immobilière Podeliha dans ce cadre-là, a été signé le 11 mars 2015 et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 11 mars 2018.

Au regard des prochaines élections des représentants des locataires en décembre 2018, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

Le plan de concertation locative est prolongé de 9 mois dans les mêmes termes dans l'attente des élections des représentants des locataires 2018.

Article 2 :

Le présent avenant prend effet à compter de ce jour jusqu'à la date des élections des représentants des locataires (non connue à ce jour).

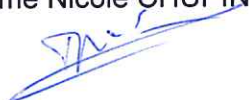
Fait à Angers en 6 exemplaires, le 18 mai 2018.

LES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES

Pour l'A.F.O.C.
Madame Martine DEROBERT



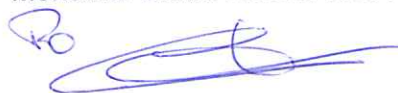
Pour la C.L.C.V.
Madame Nicole CHUPIN



Pour la C.S.F.
Monsieur Philippe AUTAIN
Po/Madame Marie-Claire MARY



Pour la C.G.T. INDECOSA
Monsieur Bruno HOUDAYER



Pour la C.N.L.
Madame Suzette THOMAS



LES ADMINISTRATEURS-LOCATAIRES

Pour l'A.F.O.C.
Monsieur Bernard DESSABLES



Pour la C.L.C.V.
Monsieur Bernard BRETON



Pour la C.G.T. INDECOSA
Monsieur Joël PERTUE



IMMOBILIERE PODELIHA
Madame Isabelle CONAN

